

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2704/2020	Objet : Désignation du Correspondant Défense.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt, le 29 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Jean-Michel CARIGI, Nicole DELBOSC, conseillers municipaux

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Florence TORRECILLA, François ELIE représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Stéphanie GODEAU JAOUEN représentée par Noémie ARNOFFI, Samantha CRISIAS représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Nicolas BRAGARD, Martine HARBULOT représentée par Margot MAGIN, Danielle METRAL représentée par Jean-Michel CARIGI

Absents : Bernard KAMMERER

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 ;

Vu les circulaires du 26 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004 relatives aux Correspondants Défense au sein de chaque conseil municipal ;

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un Correspondant Défense pour la commune, Monsieur le Maire propose **Nicolas BRAGARD**, Adjoint au maire chargé de l'Ecologie et la Sécurité ;

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, en précisant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE 1 : PROCEDE à la désignation du Correspondant Défense, par vote à main levée par accord unanime du conseil.

ARTICLE 2 : DESIGNE **Nicolas BRAGARD**, Adjoint au maire chargé de l'Ecologie et la Sécurité en tant que Correspondant Défense de la commune.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 29 juillet 2020


Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr